



Afin de transmettre une information au plus proche de l'actualité dans tout le réseau MSA, Caisses locales et nationale, centre informatique (iMSA), le Collectif National a décidé d'éditer un « **FLASH ACTUS MSA** »

Il tentera de transmettre les informations les plus marquantes tant au niveau local que national, en dehors de divers compte-rendu d'instances nationales ou de réunion de collectif.

Dans ce premier numéro nous vous présentons l'actualité dans les caisses.

A U V E R G N E

Un avenant à l'accord RTT a été signé par LA CFDT, FO et CGC.

Comme le stipule le préambule, il s'agit d'aider la direction dans sa gestion des CDD. Il prévoit d'exclure les personnes ayant moins de 12 mois d'ancienneté de la possibilité de faire des RTT.

De la discrimination contre les emplois précaires dans toute sa splendeur, Merci à la loi El Khomri/Macron qui a permis de signer des accords inférieurs aux textes nationaux !

Il a fait jusqu'à 36° dans les bureaux au moment de la canicule, les clim dans 2 départements (03 et 43) sont tombées en panne ! Rien n'a été anticipé et mis en place pour lutter contre la chaleur !

P R O V E N C E A Z U R

Le personnel d'accueil est sous pression. Deux agents d'accueil ont été agressés avec pour l'une d'elle, un arrêt de travail de 8 jours. Personne ne veut plus aller à l'accueil du fait des tensions avec les assurés et des faibles rémunérations. La caisse est en train de passer à l'accueil au tout rendez-vous.

La direction va financer, suite à un partenariat avec une maison de quartier, la présence d'une personne qui sera chargée d'orienter les assurés vers des rendez-vous personnalisés ainsi qu'une aide à l'utilisation des télé services et si besoin apporter également une aide à l'alphabétisation !!!!

OPEX, « le monstre », va être déployé dans les 4 centres qui ont été choisis pour la gestion du courrier entrant de l'ensemble des caisses du réseau. La MSA Provence Azur est caisse pilote de référence avec, sous les 3 ans à venir, 5 machines en service, avec le besoin de 13 ETP pour leur fonctionnement. Le coût d'acquisition d'une machine serait d'environ 250.000 euros !!

L'inquiétude grandit pour le personnel actuellement en GEIDE, dont la charge de travail va être transférée vers un des 4 centres OPEX, du fait de leur redéploiement inévitable vers d'autres services...

L A N G U E D O C

Les négociations préparatoires aux élections du CSE sont bloquées par la direction qui a décidé de les stopper sans que rien ne soit signé. Elle a dénoncé l'attribution des heures par site pour la gestion des œuvres sociales. Une rencontre organisée par l'inspection du travail, avec syndicats et direction a eu lieu mais sans grand résultat.

La direction a annoncé en CA qu'il manque 35 à 40 postes par rapport à l'activité selon les calculs officiels de la GIE.

La CGT demande l'embauche immédiate d'un nombre équivalent d'agents par la titularisation des CDD.

Canicule : des évanouissements sur le site de Nîmes où les locaux et la climatisation sont vétustes.

Négo télétravail : La direction propose l'augmentation du taux, actuellement de 10%, contre la suppression des 10 et 20 euros par mois d'indemnité forfaitaire prévue dans l'accord national.

i M S A

iMSA (centre informatique)



La direction a un discours de dénigrement des salariés de certains sites car les salariés ne seraient « *pas joignables dans une volonté avérée de ne pas être dérangés* ».

La CGT s'insurge contre de telles pratiques qui visent à opposer les salariés entre eux. Où est donc le droit à la déconnexion ?

C C M S A

(La Caisse centrale de la MSA)

Application difficile du télétravail, qui est pratiqué par environ 500 sur 800 salariés. Des dérives par certaines directions sont constatées par des horaires de télétravail, des forfaits et des jours imposés, et tout cela sans concertation entre le manager et le salarié !

Les élus du CSE ont décidée de faire appel à une expertise sur la politique sociale dans l'entreprise dont l'objectif principal est de pouvoir se servir de ces constats pour formuler et appuyer nos propositions qui ne manquent pas !

P O I T O U

Des heures supplémentaires obligatoires sur deux samedi matin, de 8h00 à 13h00, au choix, un ou deux jours, les 21 septembre et 12 octobre.

Heures payées à 50% et un chèque déjeuner octroyé.

Il est donc possible d'avoir une indemnisation digne !

Il a été désigné un référent harcèlement par site.

A R D È C H E D R O M E L O I R E

Pour la période du 16 septembre 2019 et jusqu'au 31 décembre 2019, la direction demande aux salariés de postuler, sur la base du volontariat, pour effectuer des heures supplémentaires (pour les salariés CDD et CDI) et des heures complémentaires (pour les salariés temps partiel).

Cela pourrait être également le samedi si au moins 4 personnes sont inscrites.

Mais aucune information sur le travail à effectuer n'est donnée !

S U D - A Q U I T A I N E

Présentation au CSE : les salariés qui rétrogradent de niveau lors d'un changement de poste, verront leur salaire diminuer d'autant. Aucune opposition des élus.

Quelle honte ! La direction se croit au-dessus des lois !